

CE QU'ILS PENSENT

LA CHARTE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES DANS LES TRAICTS DU CROISIC

Daniel GUILLET,

Président de l'association « Les Mouillages du Traict » :

“ L'association « Les Mouillages du Traict » a été créée en 1997 afin de limiter et de réglementer une zone de mouillage dans les chenaux des Traicts du Croisic.

Le 29 juin 2011, sous l'égide de Monsieur le Sous-Préfet et des autorités locales, nous avons signé la Charte des activités nautiques dans les Traicts du Croisic. Cette charte, élaborée par Cap Atlantique, opérateur Natura 2000 sur les Traicts du Croisic, fixe les règles de protection de la zone par rapport à leur utilisation. Les 8 associations présentes, pratiquant leur activité nautique dans la zone, ont accepté cette démarche volontaire et signé la Charte.

Aujourd'hui nous poursuivons notre action par l'inventaire de la faune et de la flore des chenaux, aidés par l'association Estuaires Loire Vilaine.

Par notre action et notre signature nous nous inscrivons dans la protection environnementale avec le maintien raisonné des activités humaines. ”



PROCHAIN NUMÉRO

Premier semestre 2012

“ L'Association « Les Mouillages du Traict », gestionnaire d'un mouillage dans le chenal de Pen Bron à La Turballe, est signataire de la charte des activités nautiques dans les Traicts du Croisic.



Acteurs Natura 2000



Cette démarche est cofinancée par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds Européen de Développement Régional

Pour en savoir plus, contactez
la Direction de l'Environnement de Cap Atlantique au 02 51 75 06 80
philippe.dellavalle@cap-atlantique.fr

www.cap-atlantique.fr www.natura2000.fr

Document réalisé en collaboration avec Cap Atlantique et les Services de l'Etat. Tirage 1 500 ex.

© 2011 - Création MACHINACOM - 02 51 75 07 05 - La Nouvelle Imprimerie - 02 51 75 07 07 - Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé.
Crédit photo : ©Cap Atlantique, P. Della Valle, E. Voisin, V. Sarazin, M. Bourgeois.



Natura 2000 et vous.



Grande Côte au Pouliguen.

Document d'informations des sites Natura 2000 animés par Cap Atlantique

LA CHARTE NATURA 2000, une autre façon de s'engager dans Natura 2000 !

Complétant les Mesures Agro-Environnementales (aides financières annuelles) et les Contrats Natura 2000 (aides financières sur devis et factures), la Charte Natura 2000 permet à chacun de s'engager volontairement en faveur de Natura 2000.

Signée pour une durée de 5 ans par les titulaires de droits réels ou personnels, elle comporte des recommandations générales et des engagements volontaires pour chaque grand type de milieu : estran, marais salants, dune, boisement...

"Le maintien des mares" est un engagement prévu par la Charte Natura 2000.



Elle permet aussi au propriétaire de bénéficier d'une exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti et, dans le cas d'une succession ou d'une donation, d'être exonéré aux ¾ des droits de mutation.

Plusieurs propriétaires sont en cours d'adhésion à la Charte sur, à ce jour, plus de 40 hectares.

La charte des sites Natura 2000 de la Presqu'île de Guérande est téléchargeable sur le site www.cap-atlantique.fr

Pour toute information ou diagnostic, n'hésitez pas à contacter Cap Atlantique au 02 51 75 06 80



LA VIE DES CONTRATS NATURA 2000

RESTAURATION D'UNE ROSELIÈRE À GUÉRANDE

En sa qualité de gestionnaire, par convention, Cap Atlantique engage un partenariat avec des propriétaires et la société de chasse de Guérande pour restaurer une roselière dans la vasière Baleiné, un bassin de marais salants inutilisable pour la saliculture. La sauvegarde du **Phragmite aquatique**, une espèce d'oiseau mondialement menacée, en est le principal enjeu.



● Vasière du Baleiné à Guérande.



● Phragmite aquatique.

Sollicitée par des propriétaires de marais salants abandonnés, Cap Atlantique a signé une convention avec ces derniers afin de mettre en œuvre des travaux de restauration des ouvrages hydrauliques et d'entretien de la végétation (fauche de la roselière, lutte contre le Baccharis...).

REPÈRES :

Au cours du premier semestre 2011, 6 contrats Natura 2000 ont ainsi été déposés pour un montant de 74 000 euros.

ETUDES SCIENTIFIQUES

LE TRITON CRÊTÉ, UNE ESPÈCE MENACÉE

La première étude sur le Triton crêté, menée par Cap Atlantique en 2010, avait consisté à évaluer les potentialités d'accueil de cette espèce de plus de 600 mares de la presqu'île.

Les mares présentant un bon potentiel d'accueil (ensoleillement, végétation aquatique, etc....) avaient été prospectées de nuit au phare. Les résultats étaient décevants : seules 3 mares accueilleraient le Triton crêté et 38 le Triton marbré.

La deuxième partie de l'étude s'est achevée au mois d'août 2011. Cette année a été l'occasion de tester des pièges permettant un échantillonnage plus précis que les observations au phare. Elle a été menée en collaboration avec l'INRA et le CNRS, notamment pour mesurer l'impact de l'Écrevisse de Louisiane sur la biodiversité des mares.

Cette étude a confirmé la situation préoccupante du Triton crêté sur la Presqu'île. L'espèce n'a en effet été trouvée que dans 5 mares sur plus de 230 visitées. Une sensibilisation des propriétaires et des gestionnaires de ces mares et de leurs alentours va par conséquent être initiée.



● la capture des tritons et des écrevisses a été réalisée à l'aide de nasses.

● Triton crêté.

AUTOUR DE NATURA 2000

LE CONTRAT RESTAURATION ENTRETIEN SUR LES MARAIS DE POMPAS ET DE PONT-MAHÉ, C'EST PARTI !

Après plusieurs années de concertation et après obtention des autorisations administratives, Cap Atlantique a engagé en septembre 2011 les travaux de restauration des marais de Pompas et de Pont Mahé.

Environ 25 kilomètres de canaux ont été curés cette année. Rappelons que la mise en œuvre de ces travaux, complémentaire des actions Natura 2000, avait fait l'objet d'une fiche action dans les Documents d'Objectifs Habitats et Oiseaux du site Natura 2000 du Mès. Ils sont financés par Cap Atlantique, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région des Pays-de-la-Loire, le Département du Morbihan (pour la partie morbihannaise) et l'Union Européenne.

Certaines des opérations prévues sur des cours d'eau devraient notamment bénéficier à l'Agrion de Mercure, une libellule en voie d'extinction sur le territoire et protégée par la Directive Habitats.



● Agrion de Mercure.

Conclu pour 5 ans, le C.R.E. (Contrat Restauration Entretien) engage l'Agence de l'Eau et Cap Atlantique dans un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides.



LA CHARTE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES DANS LES TRAICTS DU CROISIC

Devant le développement croissant des activités nautiques dans les Traicts du Croisic (kite-surfs, planches à voile, kayaks, embarcations motorisées...), le Sous-Préfet de Saint-Nazaire a demandé que soit élaborée une charte des activités nautiques.

Après plusieurs réunions de concertation, 28 partenaires ont signé cette charte le 29 juin dernier en Mairie de Guérande, sur invitation de Monsieur Jean-Pierre GUARDIOLA, Sous-Préfet de Saint-Nazaire.

L'engagement des partenaires vise notamment à limiter le dérangement des oiseaux entre octobre et mars, période durant laquelle séjournent jusqu'à 25 000 oiseaux sur les Traicts. Les partenaires se sont également engagés à maintenir une zone de tranquillité sans activités nautiques toute l'année, sur le Petit Traict.

La charte des activités nautiques dans les Traicts du Croisic est téléchargeable sur le site www.cap-atlantique.fr.

● Les associations de kite surf locales sont adhérentes à la charte des activités nautiques.

